

[Sommaire](#) : Mémento mouvement – Fiche de suivi - Permanences Mouvement

MOUVEMENT 2012

*Vous trouverez sur notre site toutes les informations administratives concernant le mouvement : circulaire, memento, listing des postes disponibles, annexes....
ou en cliquant → [ICI](#)*

Qui participe ?

Doivent **obligatoirement** participer au mouvement 1^{ère} phase :

- les enseignants nommés à titre provisoire cette année,
- les enseignants victimes d'une mesure de carte scolaire à la prochaine rentrée,
- les enseignants intégrant le département (permutations informatisées),
- les enseignants demandant à réintégrer leur poste après un détachement ou un congé parental
- les professeurs des écoles stagiaires (PES1)

Peuvent participer tous les enseignants nommés à titre définitif qui souhaitent changer d'affectation pour la prochaine rentrée. S'ils n'obtiennent rien au mouvement, ils conserveront leur poste actuel.

Saisie des vœux :

Uniquement sur > [IProf](#) < avec votre identifiant (1^{ère} lettre du prénom+nom complet) et votre NUMEN.

Rubrique : **Vos services** → **SIAM** → mouvement intra-départemental

Le serveur sera ouvert du **23 mars au 9 avril 2012, dates impératives !**

Un conseil : n'attendez surtout pas le dernier jour pour effectuer votre saisie !

ATTENTION, le numéro spécifique d'accueil téléphonique renforcé de l'IA pour le mouvement n'est pas celui indiqué dans la note mobilité. Il faut appeler la DP2

Vous pouvez saisir jusqu'à **30 vœux maximum**, par ordre de préférence.

Attention à la codification des vœux !

Les numéros de code des vœux figurent dans **la première colonne à gauche** sur la liste des postes, avant l'intitulé du poste.

1^{ère} colonne = numéro du poste à reporter dans votre fiche de vœux

2^{ème} colonne = Type de poste

3^{ème} colonne = poste spécialisé (langue, CAPS-SH...)

4^{ème} colonne = nombre de postes dont on est sûr qu'ils soient vacants

5^{ème} colonne = tous les autres postes susceptibles d'être vacants

6^{ème} colonne = poste(s) bloqué(s) ou réservé(s) par un PES1 ou T1. ATTENTION, il faut les soustraire des postes vacants (4^{ème} colonne) !

7^{ème}/8^{ème} colonnes = quotité de postes (temps partiels, postes fractionnés)

Accusé de réception des vœux :

Vous recevrez votre accusé de réception dans votre boîte I-prof à compter du **12 avril 2012**.

Il comportera les éléments de barème que nous vous invitons à vérifier.

Il doit être retourné, qu'il fasse l'objet ou non de remarques et/ou corrections, au bureau DP2 «mouvement » **impérativement pour le 18 avril 2012**, accompagné d'une enveloppe kraft demi format, timbrée et libellée à l'adresse personnelle et des justificatifs éventuels.

Résultats du 1^{er} mouvement :

Consultable sur Iprof le **10 mai 2012**, sous réserve de rectification, la CAPD étant consultée le 22 mai 2012.

Priorités médicales :

1/ Majoration de barème au titre du handicap :

Si vous êtes bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre de votre handicap ou de celui de votre conjoint ou de votre enfant, vous devez constituer un dossier médical (**Fiche spécifique en pièce jointe**) et le transmettre **avant le 11 avril 2012** sous pli confidentiel à l'attention du Dr. BESSEREAU – médecin de prévention.

2/ Cas médicaux et sociaux :

Dans le cas où vous n'obtenez pas satisfaction au 1^{er} mouvement, vous pouvez bénéficier d'une priorité pour le mouvement à titre provisoire.

Vous devez vous signaler au bureau DP2 **avant le 11 avril 2012**, en joignant, sous pli cacheté, à l'attention du Dr. BESSEREAU – médecin de prévention, les pièces médicales ou à caractère social qui justifie la demande.

Cas particuliers:

Nous vous renvoyons à la circulaire de l'IA et ses annexes pour tous les cas suivants : postes de direction, de CPC ou d'IMF itinérants, référents, Titulaires remplaçants et titulaires de secteur (TDep), replis, postes fléchés langues.

Pour toutes les questions particulières au mouvement, vous pouvez nous joindre au syndicat ou par mail

CONSEILS DU SYNDICAT POUR LA PREMIERE PHASE DU MOUVEMENT :

1/ Lire attentivement les documents.

2/ Ne demander que des postes réellement souhaités, dans l'ordre de préférence.

3/ **Nous vous conseillons de privilégier en premier les vœux précis sur les écoles avant d'élargir sur la circonscription, la commune et la zone géographique.**

4/ Les fiches de vœux sont examinées au barème et l'ordre des vœux n'intervient pas pour le départage des ex aequo.

5/ Contacter le syndicat pour toutes questions, conseils...

PERMANENCE TELEPHONIQUE DURANT TOUTE LA PERIODE DU MOUVEMENT.

Email : contact@snudifo13.org

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou **Louis BERNABEU** : 06.13.71.37.25

6/ Communiquer au syndicat le double de votre fiche de vœux et de vos éléments de barème en renvoyant la **fiche de suivi mouvement** (en pièce jointe)

Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous ! Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !